



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 38024

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la nécessaire maîtrise des dépenses en matière de prescription de médicaments. En effet, plusieurs rapports officiels récemment publiés par la Cour des comptes, l'IGAS, le Sénat, constatent qu'en matière de médicaments prescrits en ville, des marges de manoeuvre existent, en vue de soigner aussi bien, voire mieux, et à moindre coût pour la collectivité. Ainsi, selon le rapport d'information parlementaire de Mme Catherine Lemorton, les dépenses de médicaments atteignent en France 20 milliards d'euros, soit 284 euros par personne et par an, ce qui représente 16 % de plus qu'au Royaume-uni et en Allemagne, et 40 % de plus qu'en Espagne, alors que les médicaments coûtent 20 % moins cher en France. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation. D'une part, on constate un certain défaut de formation en pharmacologie des médecins, dû au fait que les facultés de médecine françaises sont, en Europe, celles qui consacrent le moins de temps à l'enseignement de la pharmacologie. D'autre part, 9 consultations sur 10 aboutissent en France à la prescription d'au moins un médicament, alors qu'aux Pays-Bas, par exemple, plus de 50 % des consultations ne donnent lieu à aucune ordonnance. Enfin, on constate que 70 % des médicaments prescrits sont des médicaments nouvellement commercialisés, qui ne sont pas nécessairement plus efficaces que des thérapies plus anciennes et moins coûteuses, ou que des génériques. Ainsi, les génériques ne représentent que 9 % des ventes de médicaments en France, contre 50 % aux Pays-Bas et en Allemagne, et 60 % au Royaume-uni. Dans le domaine de la santé comme ailleurs, la maîtrise des dépenses guidée par le souci de n'employer l'argent qu'à bon escient suppose une rationalisation des pratiques. Il souhaiterait, par conséquent, connaître les mesures que le Gouvernement envisagerait de prendre en vue de permettre une rationalisation des pratiques de prescription médicamenteuse.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38024

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10863

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)